



Grève et compteur d'heure

Par Mimichivas

Bonjour

Je travaille comme infirmière dans un bloc opératoire d'une clinique privée.

Il y a quelque mois, les anesthésistes se sont mis en grève durant 3 jours. De ce fait, le bloc était fermé car impossibilité de mener les interventions sans anesthésistes.

Nous avons donc été mis en REC et les heures ont été prises sur nos compteurs. Pour ma part, n'ayant pas d'heure sup, je me suis retrouvée avec 21h négatives. J'ai donc 21h à rattraper pour combler mon compteur.

Or cette grève n'était pas de notre fait mais seulement de celui des anesthésistes.

J'aimerais savoir si cette façon de faire est légale.

Merci

Par janus2

Bonjour,

Etes-vous sous contrat de droit public ou privé ?